

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 septembre 2012**

Délibération n° 2012-3245

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Commission permanente de délégation de service public et de contrats de partenariat de la
Communauté urbaine de Lyon - Renouvellement - Mode de scrutin et modalités de dépôt des listes

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 31 août 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Giordano, Glérén, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Albrand (pouvoir à M. Lévêque), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoïn (pouvoir à M. Barthélémy), M. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Jacquet), M. Gillet (pouvoir à M. Augoyard), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Martinez), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine).

Absents non excusés : MM. Barral, Dumas, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 10 septembre 2012**Délibération n° 2012-3245**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Commission permanente de délégation de service public et de contrats de partenariat de la Communauté urbaine de Lyon - Renouvellement - Mode de scrutin et modalités de dépôt des listes**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La commission permanente de délégation de service public a été constituée par délibération n° 2012-2836 du Conseil du 19 mars 2012. Elle est compétente en matière de délégation de service public et de contrats de partenariat.

La commission de délégation de service public, conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, doit être composée, outre le Président ou son représentant, par 5 membres de l'assemblée délibérante.

Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative. Peuvent également participer avec voix consultative, un ou plusieurs agents de l'établissement public désignés par le Président de la commission.

Les membres titulaires de la commission (messieurs Paul Serres, Jean-Yves Sécheresse, Xavier Léonard, Gérard Claisse et madame Dominique Lépine) ainsi que les membres suppléants (messieurs Max Vincent, Rolland Jacquet, Bruno Gignoux, Denis Bousson et madame Nicole Bargoin) ont présenté leur démission.

Il y a donc lieu de procéder au renouvellement de la commission permanente de délégation de service public en désignant 5 membres titulaires élus au sein de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il sera procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

En vue de procéder à l'élection des membres de la commission de délégation de service public lors de la prochaine séance du Conseil de communauté, il est proposé que les listes de candidatures de titulaires et de suppléants soient transmises à monsieur le Président de la Communauté urbaine en vue de la réunion de la conférence des Présidents de groupes politiques précédant le prochain Conseil de communauté.

Il est également proposé, comme le permet l'article L 1414-6 du code général des collectivités territoriales, d'élargir les compétences de la commission de délégation de service public visées à l'article L 1411-5 aux contrats de partenariat. En effet, la Communauté urbaine pourrait souhaiter diversifier la nature des contrats passés avec des organismes externes et avoir recours à ce type de contrat ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Prend acte de la démission des membres titulaires et suppléants de la commission permanente de délégation de service public désignés par délibération n° 2012-2836 du Conseil du 19 mars 2012.

2° - Décide :

a) - de procéder au renouvellement de la commission permanente de délégation de service public et de contrats de partenariat,

b) - que les listes de candidatures seront transmises à monsieur le Président de la Communauté urbaine de Lyon en vue de la réunion de la conférence des Présidents de groupes politiques précédant le prochain Conseil de communauté.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2012.